

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2008/2536(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le cinquième sommet Amérique latine et Caraïbes - Union européenne de Lima		
Sujet		
6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales		
6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes		

Acteurs principaux		
Parlement européen		
Commission européenne		
DG de la Commission	Commissaire	
Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Événements clés			
23/04/2008	Débat en plénière		Résumé
24/04/2008	Résultat du vote au parlement		
24/04/2008	Décision du Parlement	T6-0177/2008	Résumé
24/04/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/2536(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 128-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0147/2008	23/04/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0148/2008	23/04/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0149/2008	23/04/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0150/2008	23/04/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0172/2008	23/04/2008	EP	

Proposition de résolution	B6-0173/2008	23/04/2008	EP	
Proposition de résolution commune	RC-B6-0147/2008	23/04/2008		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	T6-0177/2008	24/04/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)3169	28/05/2008	EC	

Résolution sur le cinquième sommet Amérique latine et Caraïbes - Union européenne de Lima

L'Assemblée a tenu un débat, suite aux déclarations du Conseil et de la Commission, sur le sommet l'UE-Amérique latine et Caraïbes (Lima, Pérou, 16-17 mai 2008).

Une proposition de résolution clôturant le débat devait être mise aux voix le 24 avril 2008.

Résolution sur le cinquième sommet Amérique latine et Caraïbes - Union européenne de Lima

À la suite du débat qui a eu lieu le 23 avril 2008, le Parlement européen a adopté par 542 voix pour, 12 voix contre et 12 abstentions, une résolution sur le 5^{ème} Sommet Amérique latine et Caraïbes - Union européenne de Lima, qui aura lieu les 16 et 17 mai 2008.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL.

Le Parlement réitère son engagement de soutenir les travaux des différents organes de l'intégration régionale en Amérique latine et dans les caraïbes ainsi qu'en Europe, et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le sommet de Lima représente une avancée réelle pour le partenariat stratégique.

Priorités du partenariat stratégique birégional : le Parlement propose une vision stratégique d'ensemble pour le partenariat stratégique, qui ne se limite pas à des propositions ou à des actions isolées et qui ait pour objectif ultime la création d'une zone euro-latino-américaine de partenariat global interrégional à l'horizon 2012. Cette approche devrait inclure la mise en œuvre d'un véritable partenariat stratégique dans les domaines politique, économique, social, culturel, et de la recherche en commun d'un développement durable.

Les députés formulent un certain nombre de recommandations pour que les relations économiques et commerciales entre les partenaires soient bénéfiques aux deux parties. Ces relations devraient, entre autres, contribuer à la diversification et à la modernisation des appareils productifs nationaux d'Amérique latine, progresser de l'échelon strictement commercial vers l'échelon économique, en tenant compte des asymétries des économies des deux régions, créer un marché propice aux investissements et stimuler l'intégration latino-américaine.

Actions conjointes en vue d'un multilatéralisme efficace : le Parlement souligne les avantages que l'engagement commun en faveur du multilatéralisme peut apporter aux partenaires euro-latino-américains, lesquels réunissent à eux seuls plus d'un milliard de personnes et représentent un tiers des États membres de l'ONU et plus du quart du commerce mondial. Il réaffirme sa conviction que la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect absolu des droits de l'homme, des libertés civiles et de l'état de droit. Les députés demandent la libération immédiate et sans condition de tous les otages en Colombie et, avant tout, de ceux qui sont malades. Cette libération devrait être le résultat d'une décision unilatérale des FARC ou de toute autre organisation responsable de l'enlèvement ou, à défaut, d'un accord d'échange humanitaire d'urgence.

Donner un élan décisif en faveur de l'intégration régionale et des accords de partenariat : le Parlement estime que la conclusion et l'application efficace d'accords de partenariat complets, ambitieux et équilibrés, contribuent au respect des droits humains, économiques et sociaux de la population. Dans le domaine économique, les députés proposent que la création de la zone euro-latino-américaine de partenariat global interrégional s'appuie sur un modèle compatible avec l'OMC et avec l'intégration régionale, applicable en deux étapes:

- a) une première phase caractérisée par la conclusion, dans les plus brefs délais, des négociations de l'accord de partenariat interrégional UE-Mercosur, UE-Communauté andine et UE-Amérique centrale ainsi que par l'approfondissement des accords d'association déjà existants UE-Mexique et UE-Chili;
- b) une seconde phase, qui devrait atteindre son apogée en 2012, visant à la conclusion d'un accord de partenariat global interrégional et qui envisage la libre circulation des personnes et les échanges commerciaux birégionaux par un approfondissement des accords d'intégration régionaux existants en Amérique latine et dans les Caraïbes, d'une part, et par le processus d'association de l'Union avec tous les pays et groupes régionaux, de l'autre.

Éradication de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion: le Parlement demande au sommet de Lima d'inclure dans l'ordre du jour l'adoption d'une série limitée d'engagements clairs, concrets et vérifiables dans ces trois domaines. Il recommande de prêter une attention particulière à la réduction des inégalités sociales et à l'intégration des groupes qui sont actuellement marginalisés dans la société et privés de certaines possibilités, en priorité des populations indigènes. L'ordre du jour devrait comporter des mesures concrètes comme: i) la mise en œuvre d'actions conjointes visant à atteindre en commun les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 ; ii) une utilisation de l'instrument de financement de la coopération au développement de l'Union ajustée aux besoins réels sur le terrain ; iii) le recours progressif aux ressources provenant de l'instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde de l'Union; iv) la création d'un Fonds de solidarité birégional et l'augmentation des ressources budgétaires allouées.

Coopération en matière de migrations: le Parlement propose au sommet de nouer un dialogue birégional systématique sur la migration qui garantisse la protection des droits de l'homme des travailleurs migrants. Il demande que les questions relatives à l'immigration clandestine et aux possibilités d'immigration légale occupent une place privilégiée dans ce dialogue, en particulier avec les pays d'origine et/ou de transit des immigrés clandestins. Les députés proposent également d'examiner, à l'horizon 2012, des dispositions et des règles communes de portée générale visant à faciliter la circulation non seulement des marchandises, des services et des capitaux, mais aussi des personnes.

Développement durable : le Parlement recommande que la priorité soit donnée à la coopération visant à faire face au changement climatique, ainsi qu'aux politiques destinées à prévenir le réchauffement de la planète. Il invite les partenaires latino-américains, lorsque les avis divergent sur le détail des mesures visant à lutter contre le changement climatique, à adopter une attitude constructive et à ne pas bloquer complètement les initiatives lancées. Les députés recommandent en outre aux partenaires euro-latino-américains d'œuvrer ensemble à l'adhésion des grands émetteurs de gaz qui ne sont toujours pas parties au protocole de Kyoto, de coordonner leurs positions lors des négociations portant sur les instruments internationaux en matière de réchauffement de la planète, et de stimuler la mise en place du commerce des émissions entre les deux régions.

Renforcer les mécanismes institutionnels de promotion et de prévision : à cette fin, le Parlement recommande :

- a) la création d'une fondation euro-latino-américaine pour la promotion du dialogue entre partenaires, à caractère public-privé ; la Commission est invitée à élaborer une proposition concrète à cet égard;
- b) la création d'un centre birégional de prévention des conflits ayant pour mission de détecter à l'avance les causes d'éventuels conflits violents et armés et de prévenir l'éclatement de conflits tout comme leur éventuelle escalade;
- c) la création d'un observatoire des migrations chargé du suivi de toutes les questions liées aux flux migratoires dans la région euro-latino-américaine.

Enfin, les députés considèrent indispensable de renforcer la dimension parlementaire du partenariat stratégique et de faciliter l'inclusion du parlement du Mercosur, récemment constitué, dans l'assemblée euro-latino-américaine.